



NACRE

Nouveau dispositif d'Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise

En opérant une refonte des outils EDEN et Chéquier Conseils, la réforme des aides d'État à la création d'entreprise vise principalement à améliorer l'accompagnement de la création d'entreprise par les demandeurs d'emploi et bénéficiaires de Minimas Sociaux, et à développer des partenariats bancaires de qualité.

SERVICES INSTRUCTEURS/ ORGANISMES CONVENTIONNÉS

LABELLISÉ PHASE 1, 2 ET 3 AFILÉ 77

Association pour le Financement d'Initiatives Locales pour l'Emploi
10, rue Carnot
77000 MELUN
19, rue du Général Leclerc
77100 MEAUX
Tél.: 01 64 87 00 99
contact_afile@afile77.org

LABELLISÉS PHASE 2 ET 3 INITIATIVE NORD SEINE-ET-MARNE

1, av. Johannes Gutenberg
CS 70045 - SERRIS
77776 MARNE-LA-VALLÉE
Cedex 4
Tél.: 01 64 33 55 11
Fax: 01 64 33 55 54
nord77initiatives@wanadoo.fr
www.nord77initiatives.fr

INITIATIVE MELUN
VAL DE SEINE et
SUD SEINE-ET-MARNE
Centre d'Affaires H Center
11, rue Benjamin Franklin
77000 LA ROCHELLE
Tél.: 01 64 38 96 85
Fax: 01 64 38 93 93
initiative.mvs.sud77@camvs.com
www.initiative-mvs-sud77.fr

LABELLISÉS PHASE 1 ET 3 BGE PARIF SEINE-ET-MARNE

Antenne de Melun
13, avenue Thiers
77000 MELUN
Tél.: 01 64 87 04 47
Fax: 01 64 37 84 82
bg77@bge-parif.com
www.bgparif.com

NACRE propose aux porteurs de projets d'entreprise l'opportunité de bénéficier d'un prêt à taux zéro couplé à un prêt complémentaire avec une possibilité d'appui technique pour finaliser son projet et l'obligation d'un accompagnement les 3 premières années suivant le démarrage de l'activité.

BÉNÉFICIAIRES

Ce dispositif est exclusivement destiné aux publics visés par l'exonération (Art. L 5141-1 du code du travail), c'est-à-dire :

- Les demandeurs d'emploi indemnisés, bénéficiaires de l'Allocation de Retour à l'Emploi (ARE).
- Les bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS).
- Les bénéficiaires de l'allocation temporaire d'attente (anciennement allocation d'insertion).
- Les demandeurs d'emploi non indemnisés inscrits à l'ANPE 6 mois au cours des 18 derniers mois.
- Les bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion (RMI).
- Les bénéficiaires de l'Allocation Parent Isolé (API).
- Les jeunes de 18 à 25 ans (sans autre condition), et les jeunes de moins de 30 ans non indemnisés ou reconnus handicapés.
- Les salariés qui reprennent leur entreprise en redressement ou liquidation judiciaire.
- Les titulaires d'un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE).
- Les personnes qui créent leur entreprise en Zone Urbaine Sensible (ZUS).
- Les bénéficiaires des prestations d'accueil pour jeune enfant Complément Libre Choix d'Activité (CLCA).
- Les personnes de 50 ans et plus inscrites sur la liste des demandeurs d'emploi.

PARCOURS DE CRÉATION/REPRISE D'ENTREPRISE

Le parcours de création/reprise d'entreprise est structuré en 3 phases :

Phase métier 1: APPUI AU MONTAGE DU PROJET

- Valider la maturité et les chances de succès du projet de création/reprise présenté par le porteur de projet.
- Obtenir du soutien sur l'ensemble des problématiques (personnelle, technique, économique, juridique, financière, administrative) liées à un projet de création/reprise d'entreprise.
- Finaliser un dossier structuré et complet de présentation du projet afin de faciliter et d'accélérer la recherche de financement.
- Être en mesure de présenter le projet en phase métier 2 dans un délai maximum de 4 mois.

Phase métier 2: STRUCTURATION FINANCIÈRE

- Valider la pertinence économique du projet et la structuration du plan de financement (ressources bancaires et institutionnelles à mobiliser) et aboutir à une solution équilibrée du financement du projet.
- Obtenir dans des délais brefs une réponse à la demande du prêt à taux zéro.
- Être assisté dans les démarches de recherche de financement auprès des banques.
- Obtenir un appui et une expertise pour identifier et mobiliser les différentes sources de financement accessibles au porteur de projet.

Phase métier 3: AIDE AU DÉMARRAGE ET AU DÉVELOPPEMENT

- Être en mesure d'assumer pleinement le rôle de chef d'entreprise notamment sur les aspects de gestion de l'entreprise.
- Connaître la rentabilité de l'entreprise et ses perspectives (en particulier en matière de revenu).
- Anticiper les échéances fiscales (TVA) ou sociales (URSSAF) décalées dans le temps.
- Maîtriser d'éventuels recrutements.
- Être stimulé et épaulé dans les choix de développement de l'entreprise (marketing, commercial, recrutement, respect de la réglementation en vigueur type droit du travail, hygiène, sécurité).

CONDITIONS D'OBTENTION

Chacune de ces phases correspond à un type d'accompagnement technique auquel peut prétendre le porteur de projet, selon ses besoins et selon le niveau de finalisation de son projet.

Le porteur de projet peut ainsi entrer dans le parcours :

- Si l'entreprise n'est pas encore créée :
 - Soit via la phase métier 1 si le porteur de projet (ou sa société) n'est pas immatriculé(e).
 - Soit directement via la phase métier 2, de sa propre initiative ou sur prescription d'un réseau prescripteur (Service Public de l'Emploi local), sur conseil d'une banque, etc.
- Si l'entreprise est créée depuis moins de 2 ans et que le porteur de projet est bénéficiaire de l'ACCRES, il peut rentrer directement via la phase métier 3, de sa propre initiative ou sur prescription d'un réseau prescripteur (Service Public de l'Emploi local), sur conseil d'une banque, etc.

L'offre de service s'adresse à tout porteur de projet possédant déjà une idée précise du projet d'entreprise qu'il souhaite créer, et notamment :

- Préfiguration du projet (produit(s), clients, fournisseurs).
- Préfiguration des besoins (local, machines, financement...).

L'entrée du porteur de projet dans le parcours est formalisée par la signature d'un contrat d'accompagnement qui précise les engagements réciproques entre ce dernier et les opérateurs labellisés d'accompagnement.

MODALITÉS DE FINANCEMENT / CARACTÉRISTIQUES DU PRÊT À TAUX ZÉRO POUR LA CRÉATION ET LA REPRISE DE TRÈS PETITES ENTREPRISES :

Emprunteur :	Personne physique
Montant :	1 000 à 7 000 € (en Seine-et-Marne)
Durée :	1 à 5 ans
Taux :	0%
Différé d'amortissement :	Aucun
Modalités de remboursement :	Mensualités constantes ou progressives
Garanties/caution sur l'emprunteur :	Aucune

Structuration du financement : Par rapport au montant total du plan de financement du projet, le montant du prêt bancaire complémentaire ou assimilé doit être 2 fois supérieur au prêt NACRE.

Conditions à remplir :

- Plan de financement validé dans le cadre du Contrat d'accompagnement à la création reprise d'entreprise.
- Signature du contrat de prêt à taux zéro.
- Mise en place d'un prêt bancaire (ou assimilé complémentaire et de services bancaires professionnels de qualité).
- Les cautions personnelles du prêt bancaire sont obligatoirement limitées à 50% pour pouvoir bénéficier du prêt Nacre.

LABELLISÉS PHASE 1 ET 3 BGE PARIF SEINE-ET-MARNE
Antenne de Torcy
Chez Espace Emploi Val Maubuée
1 bis, Promenade du Belvédère
77200 TORCY
Tél.: 01 64 62 04 21
Fax: 01 64 62 04 24

CABINET AAEC
7, rue de la Chancellerie – BP 97
77300 FONTAINEBLEAU
Tél.: 01 64 22 27 97
Fax: 01 60 72 71 56
secretariat@aaec.fr

CCI SEINE-ET-MARNE
N° Unique 01 74 60 51 00
Service Création Reprise
Transmission d'Entreprises
1, av. Johannes Gutenberg- Serris
77776 MARNE-LA-VALLÉE
Cedex 4
crte.serris@seineetmarne.cci.fr
12, boulevard Jean Rose – BP 216
77104 MEAUX Cedex
crte.meaux@seineetmarne.cci.fr
26, rue Bancel – 77000 MELUN
crte.melun@seineetmarne.cci.fr

CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT
Antenne de Chelles
3 bis, rue de l'Ormeteau
77500 Chelles
Tél.: 01 64 79 26 50
Fax: 01 60 20 69 45
antenne.chelles@cma77.fr

Antenne de Meaux
9, rue des Cordeliers
77109 MEAUX Cedex
Tél.: 01 64 79 26 80
Fax: 01 75 32 15 38
antenne.meaux@cma77.fr

Antenne de Montereau
2, boulevard Cretté Preignard
77130 MONTEREAU-FAULT-
YONNE
Tél.: 01 64 79 26 68
antenne.montereau@cma77.fr

Antenne de Melun
4, av. du Général Leclerc
77008 MELUN Cedex
Tél.: 01 64 79 26 08
Fax.: 01 64 79 26 01
antenne.melun@cma77.fr

Antenne de Provins
Place Honoré de Balzac
77160 PROVINS
Tél.: 01 64 79 26 43
Fax.: 01 60 58 17 34
antenne.provins@cma77.fr

INITIATIVES 77
Antenne de Melun
49-51, av. Thiers – 77000 MELUN
Tél.: 01 64 87 45 80